

AVIS IMPORTANT PRIÈRE D’AFFICHER

Destinataires : Présidentes d’unités de négociation, secteur des maisons de retraite, coordonnatrices locales

Expéditrice : Beverly Mathers, directrice générale/directrice de l’administration provisoire

Date : 29 mars 2019

Objet : **Avis de convocation à une réunion – SECTEUR DES MAISONS RE RETRAITE**

AVIS DE CONVOCATION À UNE RÉUNION – SECTEUR DES MAISONS DE RETRAITE

DATE : **Lundi 15 avril 2019**

HEURE : De 13 h à 16 h 30

LIEU : Marriott Downtown Eaton Centre
525, Bay Street
Toronto, Ontario, M5G 2L2
TÉL. : 416 597-9200

OBJET : Fournir des renseignements sur les résultats des négociations avec les maisons de soins infirmiers participantes, y compris un examen du protocole d’entente lié à la convention collective des maisons de soins infirmiers participantes et du processus de ratification.

QUI DOIT PARTICIPER : Présidentes d’unités de négociations des maisons de soins infirmiers participantes et non participantes, coordonnatrices locales et observateurs (jusqu’à huit de chaque association affiliée à la section locale, si le budget local le permet), conformément à l’article 6.23 de la constitution. Si avez le moindre problème pour obtenir un congé de votre employeur, veuillez communiquer avec votre responsable des relations de travail.

INSCRIPTION : Veuillez vous inscrire au plus tard le 9 avril pour participer à la réunion sectorielle, en cliquant sur le lien suivant :
<https://www.ona.org/nursing-homes-sector-reg/>
Inscription sur place le lundi 15 avril 2019. L’inscription se déroulera de 10 h à 12 h.
SEULS LES MEMBRES MUNIS D’UNE CARTE DE L’AIO VALIDE SERONT ADMIS.
IL S’AGIT D’UNE RÉUNION SANS VOTE.
Si vous éprouvez des difficultés avec le processus d’inscription, veuillez communiquer avec l’équipe de formation des membres et des événements au 1 800 387-5580, poste 2468, ou par courriel à l’adresse :
eventregistration@ona.org

DÎNER : (réservé aux délégué(e)s inscrit(e)s)
Pour faciliter le déroulement de la réunion, l’AIO ne fournira le dîner qu’aux personnes qui auront confirmé d’avance leur inscription. Veuillez donc vous inscrire d’ici le 9 avril 2019 et confirmer votre présence pour profiter du dîner.

RATIFICATION : Les présidentes d'unités de négociation seront tenues de prévoir la tenue de leurs réunions de ratification lors d'une journée comprise entre le 23 avril et le 1^{er} mai 2019, entre 14 h et 16 h. Veuillez communiquer avec votre responsable des relations de travail, qui pourra vous aider lors de cette réunion. Nous vous encourageons à communiquer avec votre employeur pour réserver une salle de réunion sur place, conformément à l'article 6.10. Pour plus de commodité, vous trouverez ci-joint un « spécimen » d'avis de convocation à une réunion de ratification, que vous pourrez examiner.

OPTIONS POUR **Marriott Eaton Centre**

LE
STATIONNEMENT : Frais de stationnement libre-service : Le tarif préférentiel du stationnement libre-service (arrivée entre 8 h et 18 h) est de 16 \$.

Le tarif du stationnement libre-service est de 4,50 \$ par demi-heure (tarif maximum de jour de 36 \$ pour la journée, sans droit d'entrée et de sortie).

Le service voiturier est offert au tarif de 18 \$ par heure (tarif maximum de 50 \$ pour la journée, sans droit d'entrée et de sortie).

Stationnement public

Quelques parcs de stationnement se trouvent à proximité de l'hôtel. Un parc de stationnement Impark est rattaché à l'Eaton Centre, tandis qu'un autre est situé au 483 Bay Street. Il y a également un **stationnement public à l'hôtel de ville de Toronto**.

HÉBERGEMENT : Des chambres ont été réservées pour l'AIO à l'hôtel Sheraton Centre Toronto (tout proche, à un demi-pâté de maisons, au 123 Queen Street West). Les membres qui participent à la réunion doivent réserver elles-mêmes leur chambre d'hôtel en composant le 1 888 627-7175, code de groupe **OD12AA**, ou en se servant du lien suivant :

<https://www.starwoodmeeting.com/Book/OD12AAA> **Nous vous recommandons d'effectuer immédiatement votre réservation, car les chambres ne seront retenues pour l'AIO que jusqu'au 14 avril 2019.**

Si vous avez déjà fait une réservation auprès du Sheraton, veuillez vous servir de votre courriel ou numéro de confirmation pour prolonger la réservation de votre chambre pendant une ou plusieurs nuitées supplémentaires.

Un dépôt équivalant à une nuitée est exigé au moment de la réservation de chaque chambre. Les annulations doivent être effectuées 72 heures avant la date d'arrivée.